



TRANSPORTS

Déviations estivales de La Vélo maritime : une expérimentation temporaire placée sous les signes de la sécurité et de la sérénité.

Depuis la mise en place début juillet de la déviation expérimentale de La Vélo maritime sur les communes de Lion-sur-Mer et Hermanville-sur-Mer de nombreuses réactions ont été exprimées. La Communauté urbaine Caen la mer, ainsi que les différentes collectivités territoriales concernées, entendent les interrogations et les incompréhensions suscitées par cette évolution temporaire des habitudes de déplacement.

Nous comprenons les difficultés rencontrées par les usagers. Cette déviation modifie les temps de parcours et propose un itinéraire légèrement déporté, perçu comme moins agréable par certains, moins sécurisé pour d'autres, notamment en raison de sa proximité avec la circulation automobile.

Il est toutefois important de rappeler que le dispositif actuellement en place constitue une **expérimentation limitée à la période estivale 2026**. Aucune décision définitive n'a été prise à ce stade quant à sa pérennisation.

EXPÉRIMENTER AVANT D'AMÉNAGER

Cette déviation a été mise en œuvre à la suite de plusieurs signalements d'accidents sur cette portion particulièrement fréquentée, où se croisent piétons, cyclistes et autres usagers des mobilités douces.

L'objectif poursuivi est clair : **protéger plutôt qu'imposer**. En quelques mots, notre volonté n'est pas de contraindre dans le temps à un nouveau tracé pour se déplacer, mais de garantir la sécurité de tous. Nous ne répondons pas à des intérêts particuliers ponctuels et touristiques, mais à l'intérêt général, pour les communes littorales de notre territoire, davantage exposées aux problématiques de mobilité en cette période de congés d'été.

Cette expérimentation permettra de définir les aménagements à étudier pour que ET piétons, ET cyclistes soient en sécurité.

UNE DÉCISION CONCERTÉE ENTRE PLUSIEURS COLLECTIVITÉS

Cette expérimentation n'est pas le résultat d'une décision unilatérale de notre intercommunalité. Elle est le fruit d'un constat partagé et d'une décision concertée entre le Département du Calvados, la Communauté urbaine Caen la mer ainsi que les communes de Lion-sur-Mer et d'Hermanville-sur-Mer.

L'ensemble de ces partenaires est pleinement mobilisé pour accompagner cette expérimentation et renforcer l'information auprès des habitants.

UNE SIGNALISATION RENFORCÉE POUR ACCOMPAGNER LES USAGERS

Les premiers retours montrent effectivement que des améliorations peuvent être apportées en matière de signalisation et de lisibilité du nouvel itinéraire. Les collectivités en tiennent compte.

Afin de rendre le parcours plus compréhensible et plus sécurisant, une vingtaine de panneaux d'information supplémentaires seront installés sur l'ensemble du tracé.

Par ailleurs, afin de matérialiser clairement le nouvel itinéraire, des travaux de marquage au sol ont été réalisés de nuit, entre le 1^{er} et le 3 juillet 2026. Ces aménagements contribuent à renforcer la visibilité et la sécurité du dispositif expérimental.

Il convient toutefois de rappeler que la déviation emprunte un axe apaisé, classé en **zone 30** et en **zone de rencontre**, offrant un cadre de circulation conçu pour favoriser le partage de l'espace public.

UNE DÉMARCHE QUI SERA ÉVALUÉE A L'ISSUE DE L'ÉTÉ

Si cette expérimentation constitue une première sur la commune d'Hermanville-sur-Mer, elle s'inscrit dans une démarche déjà mise en œuvre à Lion-sur-Mer lors de la saison estivale 2025.

À l'issue de cette période d'expérimentation, **à l'automne 2026**, un temps de concertation sera organisé afin de recueillir les observations, les attentes et les retours d'expérience des usagers et des acteurs concernés. Cette phase d'évaluation permettra d'analyser objectivement les effets du dispositif avant toute décision concernant son éventuelle adaptation ou son maintien sous une forme exclusivement saisonnière.

La Communauté urbaine Caen la mer remercie l'ensemble des usagers qui s'adaptent aujourd'hui et qui contribueront demain à cette démarche d'amélioration continue, dont la priorité demeure la sécurité de toutes et de tous.